



## Procès-verbal Commune LE MIROIR Séance du conseil municipal Le vendredi 11 septembre 2026

*Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 11 septembre 2026 à 20h30, sous la présidence de Philippe CAUZARD, Maire, en séance ordinaire.*

Appel effectué par le Maire, Monsieur Philippe CAUZARD :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Stéphane BAUD, présent.
- Eric BOULLY, présent.
- Maïté CHASSIBOUD, présente.
- Béatrice CHEVALIER, présente.
- Eulalie CORVAISIER, excusée.
- Benjamin DALOZ, excusé.
- Emmanuel GOYOT, présent.
- Isabelle HENNEBERT, excusé procuration à Mme Brigitte PÉRU.
- Coline JOLY, présente.
- Aurélien MOISSONNIER, présent.
- Brigitte PÉRU, présente.
- Romain RODOT, présent arrivé à 21h08.
- Nathan ROUGER, présent.
- Mélanie ROUX, présente.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.

- **Désignation secrétaire de séance**

Coline Joly est proposée comme secrétaire de séance et Laura MEUNIER, secrétaire générale de mairie comme secrétaire auxiliaire.

*Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la désignation de Coline JOLY comme secrétaire de séance.*

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal 17 juillet 2026**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

Présentation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 17 juillet 2026.

*Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal en date du 17 juillet 2026.*

- **Approbation coupes de bois hiver 2026/2027**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. Le Maire informe des coupes de bois pour l'hiver 2026/2027 que lui a proposé l'ONF pour les bois des Gambards et du Villard.

*Après débats, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la proposition de l'ONF et autorisent M Le Maire à signer les documents afférents.*

- **Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. le Maire informe qu'il va prendre l'arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI.

Considérant les compétences exercées par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' en matière de :

- voirie ;
- assainissement collectif et non collectif ;
- habitat ;
- aires d'accueil des gens du voyage ;
- collecte des déchets ménagers.

Considérant que l'exercice de cette compétence par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes ;

Considérant que sauf opposition des maires dans un délai de 6 mois à compter de l'élection du Président de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom', les pouvoirs de police spéciale rattachés à l'exercice des compétences susvisées seront transférés de plein droit au Président.

- **Convention-cadre avec le centre de gestion de la Saône-et-Loire**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. Le Maire informe que pour donner suite aux élections municipales, le conseil d'administration du centre de gestion de la Saône-et-Loire a été renouvelé et installé le mardi 7 juillet 2026.

Le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par le Code général de la fonction publique. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions.

Celles-ci sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Elles sont composées de :

- missions additionnelles sont financées par la cotisation additionnelle (cf. paragraphe 1)
- prestations facultatives font l'objet d'une tarification qui varie en fonction de leur objet (cf. paragraphe 2)

Le recours aux prestations facultatives est ouvert sur demande à toutes les collectivités et établissements du département.

Afin de formaliser le consentement à la cotisation additionnelle et l'accès aux prestations facultatives, l'adhésion fait l'objet de la conclusion d'une convention-cadre.

***Après débat, les membres du conseil autorisent à l'unanimité que M. Le Maire signe la convention-cadre avec le centre de gestion de la Saône-et-Loire***

- **Contrat cession massif suite démontage pylône**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. Le Maire informe que le pylône situé au 1620 route de Cuiseaux (AR 19) va être démonté. La société propose de céder le massif à la commune.

***Après débat et questionnement, ce point restant à approfondir, il sera soumis au vote lors d'un prochain conseil après étude du contrat susnommé.***

- **Eclairage public - Modifications des conditions d'éclairage nocturne**

*Point présenté par Éric BOULLY*

M. le second adjoint informe de la discussion au sein de la commission patrimoine concernant le changement des heures de l'éclairage nocturne : du dimanche au jeudi coupure de l'éclairage de 22h à 5h30, le vendredi de 23h à 5h30 et le samedi de 23h à 8h.

Il convient de valider ce changement d'horloge afin que le SYDESL puisse intervenir.

***Après débat et questionnement, ce point restant à approfondir, il sera soumis au vote lors d'un prochain conseil.***

- **Modification du tableau des effectifs**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. Le Maire informe que le tableau des effectifs se modifie ainsi :

- Filière administrative : Catégorie B / grade rédacteur : 1 poste temps plein – 1 agent titulaire
- Catégorie C / grade adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1 poste temps non complet – 1 agent titulaire
- Filière technique : Catégorie C / grade adjoint technique : 2 postes temps plein – 2 agents stagiaires
- Catégorie C / grade adjoint technique : 1 poste temps non complet – 1 agent titulaire
- Filière animation : Catégorie C / grade adjoint d'animation : 1 poste temps non complet – 1 agent titulaire

*Après échanges, les membres du conseil approuvent le tableau des effectifs.*

Arrivée de Romain RODOT 21h08.

- **Devis**

- Achat de panneaux « chien tenu en laisse » pour un montant de 955€ TTC - SIGNAUX GIROD, ils ont été livrés, ils seront posés prochainement le long du chemin de la prairie,
- Achat d'illumination de Noël pour un montant de 2 220€ TTC - BLACHERE ILLUMINATION,
- Le devis pour le changement de la porte de la mairie a été signé pour un montant de 7 200 TTC – S. GONNOD,
- Porte de la salle LA BOUTIQUE (porte arrière), remplacement par une porte alu avec vitrage réglementaire et poignée antipanique et changement de sens de parc. Devis en attente

- **Informations**

- Virement de crédit n°1 le 28/07/26 concernant l'ouverture de crédit dépenses pour le droit à la formation des élus :
- \* 6068 - 300€
- \* 615221 - 1 000€
- \* 65315 + 1 300€
- Virement de crédit n°2 le 31/07/26 concernant l'ajustement d'imputation de recettes pour la dotation du fond départementale de péréquation des taxes additionnelles :
- \* 73123 - 22 000€
- \* 73223 + 22 000€
- Après échange complémentaire avec le centre de gestion l'avance de grade de Nathalie PETITJEAN pourra avoir lieu en 2028 si pas de changement de durée hebdomadaire d'ici là et selon la réglementation en vigueur à ce jour.
- Installation « film anti-reflet » sur les fenêtres de l'école, cantine et garderie qui n'avaient pas de rideaux ou de stores.
- Logement T3 à l'Eglise, entrée d'un nouveau locataire le 9 septembre 2026.
- La salle « LA BOUTIQUE » est fermée jusqu'à nouvel ordre, pour la sécurité des loueurs tant que la porte arrière n'a pas été changée, la commande est en cours.
- Le demande de subvention au titre du FIPD 2026 concernant le changement des portails de l'école pour n'a pas été retenu.
- La rentrée s'est bien passée avec un effectif au sein du RPI de 103 élèves : 60 élèves répartis en 3 classes au Miroir et 43 élèves répartis en 2 classes à Frontenaud.
- Inscription de l'école au programme « ECOPOUSSE » proposé par de SYDEL, pris en charge financièrement à 100% : <https://sydesl.fr/ecopousse-sensibilisation-ecologie-energiesrenouvelables/>
- Résultat de la consultation pour le déplacement du monument aux morts :  
130 réponses ; ▶ 2 NULS soit 1.54%  
▶ 20 CONTRE soit 15.38%  
▶ 108 POUR soit 83.08%
- Concernant la voirie le PATA (point à temps automatique) sera mis prochainement routes des Tupins et s'il y en a assez route des Taillets.

- **Date à retenir**

- Bureau communautaire le 16/09 à Louhans, Philippe ;
- Présentation du conseil le vendredi 18 septembre à 18h30 à la salle polyvalente ;
- Assemblée générale du SIVOM le mardi 22 septembre à 18h30 à Branges ;
- Restitution des conclusions de la démarche prospective ressources et usages de l'eau le mardi 29 septembre à 14h30 en visio ;
- Réunion d'information trésorerie Louhans le mercredi 30 septembre à 13h30 à Louhans ;
- COPIL Schéma Directeur d'Eau Potable le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à Louhans ;
- Prochaines séances du conseil municipal les vendredis 30 octobre et 11 décembre 2026 à 20h30

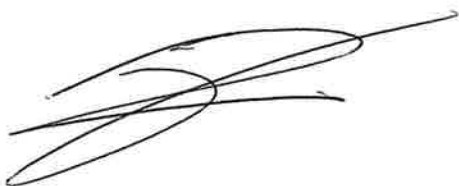
- **Questions diverses**

- Information relative à un chien errant sur la commune. Ledit chien a pu être hébergé provisoirement par Zanimax avant adoption par un particulier. La question se pose de la non-intervention de la SPA à laquelle nous versons une cotisation de 600 € mensuel. Ce dossier sera étudié par Béatrice et Philippe après analyse du contrat.
- Proposition d'un habitant de créer un panneau d'affichage des mariages prononcés au Miroir sous bénévolat des mariés. Proposition acceptée par l'ensemble des conseillers.
- Présentation du projet terrain Cornet.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire Philippe CAUZARD clôt la séance à 21h47

Le procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La Secrétaire,  
Coline JOLY



Le Maire,  
Ph. CAUZARD





**Liste des délibérations examinées lors de la séance**  
**du Conseil Municipal du 11 septembre 2026**

*Affiché à la mairie le 18 septembre 2026*

*Consultable au siège de la mairie 1597 route de Cuiseaux au Miroir*

N°2026 – 55 Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2027

Adoptée à l'unanimité

N°2026 – 56 Portant adhésion à la convention cadre du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire

Adoptée à l'unanimité

N°2026 – 57 Modification du tableau des effectifs

Adoptée à l'unanimité

*La Secrétaire,  
Coline JOLY*

*Le Maire,  
Philippe CAUZARD*